

## **Commémoration de l'œuvre des Religieuses de Jésus-Marie à Shippagan (1948-1975)**

Nicolas Landry

Volume 41, Number 1, Winter/Spring 2012

URI: [https://id.erudit.org/iderudit/acad41\\_1for04](https://id.erudit.org/iderudit/acad41_1for04)

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

The Department of History at the University of New Brunswick

### ISSN

0044-5851 (print)

1712-7432 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this document

Landry, N. (2012). Commémoration de l'œuvre des Religieuses de Jésus-Marie à Shippagan (1948-1975). *Acadiensis*, 41(1), 181–193.

## Commémoration de l'œuvre des Religieuses de Jésus-Marie à Shippagan (1948-1975)

LE CAMPUS DE SHIPPAGAN DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON fêtait en 2010 son 50<sup>e</sup> anniversaire d'enseignement postsecondaire dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de cette commémoration, le Groupe de recherche en patrimoine religieux acadien de l'UMCS a été mandaté pour produire un livre commémoratif portant sur cet événement.

La période abordée dans ce texte se limite toutefois aux défis rencontrés lors de deux transitions rapides de l'institution : d'abord celle de couvent à collège classique en 1960 et, ensuite, celle de collège à campus universitaire satellite de l'Université de Moncton entre 1971 et 1975. Cette recherche s'inscrit ainsi dans une époque de grands chambardements de l'enseignement postsecondaire au Canada français, lors des années 1960 à 1975, soit la disparition de la formation collégiale classique et, par la même occasion, des congrégations religieuses dans l'enseignement postsecondaire. Le cas des Religieuses de Jésus-Marie (RJM) est notoire en ce sens que celles-ci n'ont jamais baissé les bras devant une série de commissions d'enquête et d'études recommandant leur retrait. Au contraire, elles ont mobilisé les forces vives de la Péninsule acadienne du Nouveau-Brunswick, autant du côté des politiciens que des organismes régionaux, afin d'assurer la pérennité d'un campus universitaire dans la région.

### La Congrégation de Jésus-Marie

La Congrégation de Jésus-Marie est fondée à Lyon en France le 6 octobre 1818 par mère Marie Saint-Ignace (Claudine Thévenet). En 1847, l'approbation du Saint-Siège lance officiellement ce mouvement qui donnera lieu à la fondation d'une centaine de couvents un peu partout dans le monde.

Au Canada, la première maison de la Congrégation de Jésus-Marie est fondée en 1855 à Saint-Joseph-de-Lévis, à l'initiative de M<sup>gr</sup> Charles-François Baillargeon, archevêque du diocèse de Québec. En 1870, la maison provinciale, avec son noviciat, est transférée à Sillery, près de Québec, sans que nous en sachions les raisons. La Congrégation de Jésus-Marie travaille à l'éducation des enfants appartenant à toutes les classes de la société : écoles élémentaires et paroissiales, orphelinats, écoles du soir, enseignement ménager, pensionnat avec les études primaires, écoles normales et enseignement secondaire<sup>1</sup>. À compter de 1947, la province canadienne de la Congrégation de Jésus-Marie compte 20 maisons, dont

1 Hélène Guay, « L'établissement des études classiques chez les religieuses de Jésus-Marie à Sillery, d'après un texte de sœur Léa Drolet », *Recherches féministes*, vol. 3, n° 2 (1990), p. 179-194. Voir aussi Auguste Viatte, *Histoire de la Congrégation de Jésus-Marie, 1818-1950*, Québec, Chartier et Dugal, 1952. Également, voir (sans auteur) *Histoire de la Congrégation des Religieuses de Jésus-Marie d'après les témoignages des contemporains*, Lyon, Imprimerie de M. Paquet, 1896. Pour un portrait plus global de l'œuvre des congrégations religieuses féminines au Québec, voir Danielle Juteau et Nicole Laurin, *Un métier et une vocation : le travail des religieuses au Québec de 1901 à 1971*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1997.

4 en Acadie : Lamèque, première fondation en 1918, Shippagan et Saint-Raphaël-sur-mer en 1948, et Petite-Rivière-de-l'Île en 1955<sup>2</sup>.

La venue d'un couvent à Shippagan en 1948 puise sa source dans le leadership du curé bâtisseur qu'est M<sup>gr</sup> Livain Chiasson. Il reçoit des doctorats honorifiques de l'Université d'Antigonish (droit) en 1953 et de l'Université du Sacré-Cœur (sciences sociales) en 1955. Il est également nommé prélat domestique en 1950 et devient vicaire général et directeur diocésain de l'Action catholique en 1952<sup>3</sup>. Sous le règne du curé Chiasson, la paroisse de Shippagan connaît un développement considérable tant au point de vue religieux qu'économique. De 1940 à 1952, la population ecclésiastique de Shippagan aurait pratiquement doublé. Elle serait devenue l'une des plus considérables du diocèse de Bathurst<sup>4</sup>. Devant un bilan aussi révélateur, on ne doit pas se surprendre de la conviction avec laquelle le curé Chiasson entreprend sa croisade pour la venue d'un couvent dans sa paroisse<sup>5</sup>.

L'histoire retient que c'est le 16 août 1948 que les religieuses arrivent à Shippagan. Les huit religieuses fondatrices sont sous les ordres de la supérieure, mère Sainte-Dorothy (Blanche-Irène Boivin). Le 31 octobre 1948, jour de la fête du Christ Roi, fait place à la bénédiction de la pierre angulaire commémorative du couvent<sup>6</sup>.

Le régime de vie du pensionnat, avec ses horaires stricts, ses règlements sévères et son ensemble de prescriptions, constitue l'élément le plus visible et le plus persistant de l'univers du couvent. La première rentrée scolaire au nouveau couvent se tient le 12 septembre 1949 avec 12 pensionnaires et 115 externes<sup>7</sup>. En ce qui a trait à l'enseignement, notons un cours commercial bilingue pour garçons et filles, le français et l'anglais des affaires, le droit commercial et la géographie. Le cours commercial est affilié à l'Académie des hautes études commerciales de Québec. Outre les matières commerciales, la sténographie, la dactylographie, la comptabilité, la routine de bureau, le droit commercial et les encycliques sociales font également

2 Sr Jeanne Veilleux, « Religieuses de Jésus-Marie », *Revue d'histoire de la Société historique Nicolas Denys* [dorénavant *RHSHND*], vol. XIX, n° 1 (janvier-avril 1991), p. 39-44. Pour d'autres travaux portant sur les congrégations religieuses féminines en Acadie, voir Léon Thériault, « Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph en Acadie », *Cahiers de la Société historique acadienne* [dorénavant *CSHA*], vol. IXXX, n° 3 (juillet-septembre 1998), p. 143-163; Sr Thérèse Vautour, « Historique des religieuses de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur », *CSHA*, vol. IXXX, n° 4 (décembre 1998), p. 207-221; Neil J. Boucher, « Un exemple du nationalisme de l'Église de l'Acadie : les *French Sisters* chez les Sœurs de la Charité de Saint-Jean, 1914-1924 », *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, Études d'histoire religieuse*, 60 (1994), p. 25-34.

3 Donat Robichaud, *Le Grand Chipagan : histoire de Shippagan*, Montréal, Imprimerie Gagné, 1976.

4 DNC (de notre correspondant), « Bref historique de la paroisse de Shippagan », *L'Évangéline*, 30 octobre 1952, p. 8.

5 Pour le rôle joué par le curé Chiasson dans l'implantation du mouvement coopératif au Nouveau-Brunswick, voir Jean Daigle, *Les écrits de Livain Chiasson, père de la coopération acadienne*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1996.

6 Fonds Marie-Esther-Robichaud [dorénavant FMER]. Ce fonds est déposé au Centre de documentation Nicolas-Denys du campus de Shippagan de l'Université de Moncton [dorénavant CDND]. Marie-Esther Robichaud, « Chronologie d'événements 1948-1978 », octobre 1948, FMER 244, dossier 1, CDND.

7 Marie-Esther Robichaud, « Chronologie d'événements 1948-1978 », septembre 1949, p. 2, FMER 244, dossier 1, CDND.

partie du programme d'études<sup>8</sup>. Les religieuses offrent également des cours de musique et de chant. De manière générale, les programmes d'enseignement destinés aux filles jusqu'au milieu des années 1960 comportent plus de matières dites de culture générale, en particulier de culture familiale, et moins de matières à contenu technique et scientifique<sup>9</sup>. À titre comparatif, au Couvent de Lamèque, les Religieuses de Jésus-Marie accueillent en 1945 une cinquantaine de pensionnaires et environ 11 externes qui suivent un programme s'échelonnant de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Là aussi se donnent le cours commercial et des cours de piano<sup>10</sup>. De 1953 à 1955, le nombre d'élèves fréquentant l'école et le couvent augmente constamment pour atteindre 879. En 1954, le couvent compte 16 classes et 252 élèves des 2 premières années du primaire<sup>11</sup>. Bien qu'un noviciat soit inauguré en septembre 1950, il ferme ses portes dès 1952<sup>12</sup>.

### **De couvent à collège**

Les choses se gâtent à compter de juin 1958, lorsque de grands changements dans le domaine de l'éducation viendront modifier la mission d'enseignement des Religieuses de Jésus-Marie à Shippagan. Ces changements auront pour effet de vider le pensionnat du couvent en 1959 par suite de l'ouverture d'une école secondaire<sup>13</sup>. Il faut dire que débute alors l'époque où les couvents ferment un peu partout devant les grandes réformes en devenir des années 1960. C'est l'ère des écoles régionales qui offrent tous les avantages de l'académique et du vocationnel : cours ménager, industriel, commercial, service de bibliothèque, gymnase et transport par autobus<sup>14</sup>. Au Québec et ailleurs, lorsque le modèle du pensionnat

8 Veilleux, « Religieuses de Jésus-Marie », p. 44-45.

9 Au sujet du contenu scientifique dans le programme d'études des collèges classiques masculins en Acadie, voir Charles L. Bourque et Marc Robichaud, *Des aboiteaux à la génomique et au-delà : histoire de la Faculté des sciences de l'Université de Moncton*, avec la collaboration de Christine Comeau, Moncton, Institut d'études acadiennes, 2009, p. 41-86.

10 Veilleux, « Religieuses de Jésus-Marie », p. 41. Pour le Couvent de Caraquet, voir (sans auteur) « Centenaire du Couvent de Caraquet », *RHSHND*, vol. II, n° 4 (octobre-décembre 1974), p. 44-45. Pour l'Académie Sainte-Famille de Tracadie, voir Mary Jane Losier, *Pour l'espoir et la dignité des lépreux à Tracadie : Amanda Viger, religieuse hospitalière*, traduit par Bertille Beaulieu, Moncton, Éditions de la Francophonie, 2003, p. 138-148, 208-209 et 253.

11 « Ouverture des classes de Shippagan », *L'Évangéline*, 16 septembre 1954, p. 2.

12 Annales du Couvent Jésus-Marie, 1948-1953, 3 mars 1951, FMER 244, dossier 2, CDND.

13 Marie-Esther Robichaud, « Chronologie d'événements 1948-1978 », septembre 1958, p. 3, FMER 244, dossier 1, CDND. Il existe une vaste littérature sur ce phénomène au Québec, alors que la « réforme du système scolaire risque d'évincer les religieuses des écoles ». Marie-Paul Malouin, « La laïcisation de l'école publique québécoise entre 1939 et 1969 : un processus de masculinisation », *Revue d'histoire de l'éducation*, vol. 4, n° 1 (hiver-printemps 1992), p. 1-29.

14 Ces changements marquent également la fin du pensionnat pour jeunes filles au Couvent de Caraquet puisqu'en 1958 il ne compte plus que 10 filles. « Centenaire du Couvent de Caraquet », *RHSHND*, vol. II, n° 4 (octobre-décembre 1974), p. 12. Ce couvent et celui de Lamèque tiennent également des activités de fin d'année où des talents artistiques se manifestent. À l'occasion de la séance de fin d'année à Caraquet en juillet 1932, les élèves présentent un drame intitulé *Nagdèje Vladimir* et une comédie, *Madame Chip dollars*. Cette année-là, en contexte de crise économique, il n'y a pas de remise de prix. « Séance de fin d'année au Couvent de Caraquet », *L'Évangéline*, 2 juillet 1932, p. 3. En juillet 1939, il y a séance au Couvent de Caraquet, où l'on accueille 600 personnes venues écouter un discours d'adieu bilingue. « Séance au Couvent », *L'Évangéline*, 6

éclate après 1960, c'est « toute la société qui entreprend cette révolution qualifiée de tranquille<sup>15</sup>. » Il est à noter que les archives révèlent qu'il y a eu 32 finissantes au Couvent Jésus-Marie lors de l'année scolaire 1957-1958. Au printemps 1960, le Couvent Jésus-Marie compte 17 institutrices religieuses et laïques et 500 élèves de la première à la sixième année<sup>16</sup>.

La transition appréhendée de couvent à collège classique ne sera pas une première puisque les Religieuses de Jésus-Marie ont déjà fait l'expérience d'un collège classique à Sillery, affilié à l'Université Laval depuis 1925<sup>17</sup>. On choisira d'aller de l'avant avec la transition<sup>18</sup>. Le 14 mars 1959, le père Charles Aucoin obtient un premier entretien avec la directrice du Collège de Sillery. Les deux parties s'entendent pour que l'institution de Shippagan soit désignée comme étant une extension du Collège de Bathurst. Il faut dire que les Filles de Marie de l'Assomption de Campbellton projettent de construire un collège pour filles près du Collège de Bathurst, soit le Collège Maria Assumpta<sup>19</sup>. Le 23 avril suivant, M<sup>gr</sup> Livain Chiasson se présente au Collège de Bathurst pour questionner ce statut d'extension et, comme option de rechange, il laisse entendre qu'il envisage même de s'adresser à l'Université Saint-Joseph de Memramcook.

Le 27 mai 1959, une demande d'affiliation est donc adressée à l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst, appuyée par l'évêque du diocèse de Bathurst, M<sup>gr</sup> Camille-André LeBlanc. La réponse du supérieur des eudistes à Bathurst, Charles Aucoin, est empreinte de prudence. Il impose comme condition une affiliation temporaire de

juillet 1939, p. 6. À la fin août de la même année, dans le cadre d'activités de la rentrée, se tient un pique-nique où les anciennes présentent un drame intitulé *Païenne* et les acéjistés une comédie, *L'aveugle au Flageolet*. « Caraquet », *L'Évangéline*, 31 août 1939, p. 5. Au Couvent de Lamèque, en juillet 1938, des prix sont distribués pour la plus haute moyenne de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année. « Lamèque », *L'Évangéline*, 7 juillet 1938, p. 5. Cette année-là, pour la première fois, le Couvent de Lamèque présente des élèves aux examens de musique. « Lamèque », *L'Évangéline*, 14 juillet 1938, p. 7. À l'automne, l'établissement accueille 125 élèves dont 40 pensionnaires. « Lamèque », *L'Évangéline*, 15 septembre 1938, p. 4.

- 15 Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid, *Les couventines : l'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*, Montréal, Boréal Express, 1986, p. 15-16.
- 16 DNC, « Les Religieuses Jésus-Marie sont aussi missionnaires », *L'Évangéline*, 27 mai 1960, p. 14.
- 17 Mais ce fut là un grand sujet de contestation, avant comme après la naissance du Collège de Sillery. À l'image d'autres collèges féminins de l'époque, il est victime de préjugés envers un baccalauréat féminin ayant cours dans les facultés des arts universitaires. Ce constat confirme le combat des congrégations religieuses de femmes face au danger d'une dévalorisation de leur enseignement: Dumont et Fahmy-Eid, *Les couventines*, p. 109-110. Voir aussi Marta Danylewycz, « Sexes et classes sociales dans l'enseignement : le cas de Montréal à la fin du 19<sup>e</sup> siècle », dans Nadia Fahmy-Eid et Micheline Dumont, (dir.), *Maîtresses de maison, maîtresses d'école : femmes, familles et éducation dans l'histoire du Québec*, Montréal, Boréal-Express, 1983, p. 93-118.
- 18 Dans une esquisse biographique de Marie-Esther Robichaud, son frère Donat mentionne que Marie-Esther était allée voir mère Saint-Aristide puis le curé Livain Chiasson pour les encourager à solliciter l'obtention d'un collège classique pour filles à Shippagan. Donat Robichaud, « Marie-Esther Robichaud : une carrière bien remplie (1910-2003) », *RHSHND*, vol. XXXIV, n° 3 (septembre-décembre 2006), p. 37.
- 19 A.L. Laplante, *Le Collège de Bathurst : chronique des années 1949 à 1975*, Bathurst, chez l'auteur, 1975, p. 183.

trois ans en attendant de voir si cette nouvelle institution peut s'avérer viable<sup>20</sup>. L'Université du Sacré-Cœur se réserve le droit de diriger les programmes d'études, d'évaluer la compétence des enseignantes, d'imposer ses propres questions d'examens et de corriger tous les examens. Comme dernière condition, il est précisé « qu'aucune publicité ne soit faite dans les journaux ou autrement au sujet de cet engagement de l'Université du Sacré-Cœur envers le nouveau Collège Jésus-Marie<sup>21</sup> ». À l'époque, les collèges de filles ne fonctionnent pas indépendamment, mais sont plutôt affiliés aux collèges masculins existants<sup>22</sup>. Pendant la période à l'étude, ils comprennent le Collège Notre-Dame d'Acadie de Moncton, affilié à l'Université Saint-Joseph, le Collège Jésus-Marie (CJM) de Shippagan, affilié à l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst, et le Collège Maillet de Saint-Basile, affilié à l'Université Saint-Louis d'Edmundston<sup>23</sup>.

En mai 1960, le père Aucoin confirme qu'il y aura une classe de belles-lettres à Shippagan dès septembre. Un nouveau collège classique pour jeunes filles ouvre donc ses portes et le Collège de Bathurst y décernera des baccalauréats ès arts, prolongation du cours que donne déjà le Couvent Jésus-Marie<sup>24</sup>. En 1960, au moment de la création du Collège Jésus-Marie de Shippagan, les Religieuses de Jésus-Marie ont déjà deux autres collèges en service, soit celui de Sillery, au Québec, depuis 1925 et le Collège Thévenet de Gravelbourg, en Saskatchewan, depuis 1950. Le Collège de Sillery est affilié à l'Université Laval depuis 1925 alors que Thévenet est affilié à l'Université d'Ottawa. À noter que mère Saint-Jean-de-Kenty est supérieure du Collège Thévenet, avant d'assurer une obédience<sup>25</sup> à Shippagan. Sœur Évangéline Flynn, pour sa part, est directrice à Sillery, puis supérieure à Shippagan (1967-1971)<sup>26</sup>.

L'annonce de l'arrivée d'un collège classique pour filles à Shippagan est célébrée par une activité appelée à devenir une tradition annuelle dans le village, soit le « thé-causerie ». Le premier a lieu le 15 mai 1960 au Collège Jésus-Marie avec comme conférencière invitée mère Marie de Lourdes, Ph.D., directrice du cours classique au Couvent Jésus-Marie de Sillery. La conférencière présente un exposé répondant à trois questions, qui vise sans doute à rassurer les convives sur la pertinence d'une formation classique pour jeunes filles à Shippagan : Qu'est-ce qu'un collège? Est-il souhaitable que plusieurs jeunes filles reçoivent la formation du collège? Et quel

20 Laplante, *Le Collège de Bathurst*, p. 180-183.

21 Isabelle McKee-Allain, « Rapports ethniques et rapports de sexes en Acadie : les communautés religieuses de femmes et leurs collèges classiques », thèse de doctorat en sociologie, Université de Montréal, 1995, p. 391.

22 Deux historiennes estiment que les religieuses seraient alors elles aussi dominées par les hommes mais de manière collective, soit par les congrégations religieuses masculines et par la hiérarchie ecclésiastique : Juteau et Laurin, *Un métier et une vocation*, p. 148.

23 George F.G. Stanley, « Les collèges classiques de langue française en Acadie », *CSHA*, vol. VI, n° 3 (1975), p. 124. Pour le collège féminin Maillet de Saint-Basile, voir la récente thèse de Marie Claude Michaud, « Innover pour préserver : une étude du Collège Maillet au Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, 1949-1972 », mémoire de maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 2010.

24 « Collège classique féminin à Shippagan », *L'Évangéline*, 24 mai 1960, p. 3.

25 Obédience : Obéissance à un supérieur ecclésiastique. Également, nom donné à certaines maisons religieuses dépendant d'une maison principale.

26 McKee-Allain, « Rapports ethniques et rapports de sexes », p. 208.



avenir s'ouvre aux jeunes filles après le collège? Selon elle, la formation que les jeunes filles reçoivent durant ces années de collège est « une perle précieuse pour l'achat de laquelle il est à propos de mettre le prix<sup>27</sup> ».

Le thé-causerie de 1961 donne pour sa part une bonne idée de la philosophie pédagogique privilégiée par le corps professoral du collège. À cette occasion, il est maintenant question de la bibliothèque classique du collège<sup>28</sup> et la conférencière invitée est mère Sainte-Marie, professeure d'art domestique et de psychologie familiale au collège. Elle aborde la question des nombreux bienfaits des instituts familiaux<sup>29</sup> dans la formation de l'épouse et de la mère de demain. Effectivement, les jeunes filles qui fréquentent alors le collège classique de Shippagan suivent des cours d'art domestique et de pédagogie familiale : « Il est prouvé que les occupations même les plus absorbantes, relevant du domaine domestique, n'empêchent pas une femme intelligente d'exprimer ses plus grandes pensées<sup>30</sup>. » Il est permis de se demander si les craintes envers l'éducation collégiale des jeunes filles existant au Québec se retrouvaient aussi dans la Péninsule acadienne. Au Québec, les adversaires du cours classique avaient, en quelque sorte, saisi l'ambiguïté voulant qu'une telle éducation ne pourrait plus longtemps se contenter d'avoir pour seul résultat de préparer des « épouses d'élite », s'il est permis de les appeler ainsi<sup>31</sup>.

### **La commission Deutsch**

À peine les Religieuses de Jésus-Marie ont-elles le temps de s'acclimater à leur nouvelle mission institutionnelle qu'une autre tuile risque d'entraver leurs efforts. C'est à la suite d'un mémoire présenté en 1960 au cabinet du nouveau premier

27 Durant les années 1960, les gens de la région contribuent à procurer l'argent nécessaire à l'achat de volumes pour la bibliothèque du Collège Jésus-Marie. À ce sujet, voir « Pour le collège », *L'Évangéline*, 25 mai 1960, p. 6.

28 Durant les années 1960, la collection de la bibliothèque se compose surtout d'ouvrages appartenant aux sœurs. Il y a ensuite acquisition d'ouvrages de référence tels qu'encyclopédies et dictionnaires. Par exemple, en novembre 1960, l'encyclopédie *Britannica* est reçue en don de la société Encyclopædia Britannica of Canada Ltd. En 1964, la collection compte 15 000 volumes, et en 1968, le consul de France à Moncton offre 1 050 livres en don. On note des ouvrages tels *L'encyclopédie de la Bible* ou encore *Le guide marabout de la femme*, ainsi que *Couture et tricot* et *Les grands courants de l'histoire universelle*. Communication personnelle d'Hélène McLaughlin, bibliothécaire à l'UMCS, septembre 2010.

29 Il est difficile d'établir clairement si ce type d'organismes est bien présent dans les communautés françaises du Nouveau-Brunswick. Ils sont présents au Québec, notamment à Rouen. Voir Sherene Razach-Brookwell, « Les instituts familiaux : nationalisme religieux et préparation des filles à la vie familiale, 1937-1970 », dans Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montigny (dir.), *Idéologies au Canada français, 1940-1976, t. III : Les partis politiques. L'Église*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, p. 325-350. Selon cet ouvrage, les instituts familiaux sont des écoles de sciences domestiques destinées à préparer les jeunes filles à leurs devoirs religieux et culturels. Ces écoles ont vu le jour au cours des années 1950 et sont en quelque sorte les dernières venues d'une succession d'écoles ménagères fondées au Québec depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

30 DNC, « Thé causerie annuel au Collège classique Jésus-Marie à Shippagan », *L'Évangéline*, 13 mai 1961, p. 1.

31 Michèle Jean, « L'enseignement supérieur des filles et son ambiguïté : le Collège Marie-Anne, 1932-1958 », dans Fahmy-Eid et Dumont (dir.), *Mâîtresses de maison, mâîtresses d'école*, p. 156.

ministre, Louis J. Robichaud, qu'une commission royale d'enquête est instituée. Le mémoire en question est le fruit d'une réflexion menée par un consortium d'universités et de collèges du Nouveau-Brunswick<sup>32</sup>. Le mandat de la commission Deutsch consiste à effectuer une étude exhaustive du système d'enseignement supérieur de la province et à indiquer au gouvernement de Louis J. Robichaud les meilleurs moyens de rendre plus efficace l'enseignement postsecondaire. Il devient évident que « chaque institution d'enseignement supérieur, tant francophone qu'anglophone, allait être passée au peigne fin et voir sa pertinence questionnée<sup>33</sup> ». Pour arriver à créer l'Université de Moncton, l'Université Saint-Joseph devra déménager de Memramcook à Moncton afin de former le noyau d'une nouvelle université francophone, à laquelle les universités Saint-Joseph, du Sacré-Cœur et Saint-Louis seront affiliées à titre de collèges. Les collèges serviront de faculté des arts de la nouvelle université qui, elle, assumera la responsabilité des autres facultés<sup>34</sup>.

C'est dans ce contexte que des représentants de l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst avisent le Collège Jésus-Marie qu'à titre d'institution affiliée ses dirigeantes ne seront pas invitées à présenter un mémoire à la commission Deutsch. Lors de cette rencontre tenue en septembre 1961, les autorités de Bathurst affirment qu'il n'y a rien d'inquiétant pour les institutions féminines, qui seront assurément intégrées. Toutefois, le juge Cormier, de passage à Shippagan le 6 avril 1962, suggère au contraire aux religieuses de faire connaître leur point de vue, même si le rapport est censé être publié en juin. Les autorités du Collège Jésus-Marie se sentent alors « coupables de beaucoup de naïveté, de trop de bonne foi et d'une confiance aveugle<sup>35</sup> ». Les Religieuses de Jésus-Marie se disent conscientes des avantages offerts par les collèges plus riches et jouissant d'une plus longue expérience. Dans plusieurs cas, les gens fortunés peuvent y envoyer leurs enfants, qui y profitent de l'enseignement de nombreux professeurs et même d'artistes réputés. Ce n'est toutefois pas le cas pour un bon nombre de jeunes filles du comté de Gloucester. Les

32 « Le financement de l'éducation supérieure au Nouveau-Brunswick », mémoire présenté au cabinet provincial par les collèges Mount Allison, Saint-Joseph, Sacré-Cœur, Saint-Thomas, Saint-Louis, 20 décembre 1960, cité dans Laplante, *Le Collège de Bathurst*, p. 213. Au Collège de Bathurst, la rentrée de 1960 est significative à plus d'un égard. Des travaux de rénovation s'achèvent pour accommoder 83 étudiants supplémentaires, surtout des rhétoriciens et des philosophes. Les installations s'enrichissent ainsi d'une nouvelle résidence, d'une classe-amphithéâtre, de laboratoires de chimie et de physique, d'une salle de photographie, d'une bibliothèque et d'un vaste salon. Les étudiants dits du volet universitaire se répartissent entre belles-lettres, rhétorique et philosophie, alors que l'autre volet se subdivise en trois catégories que sont l'académique, le commerce et la classe spéciale. « Entrée les 5 et 12 septembre à l'Université du Sacré-Cœur », *L'Évangéline*, 1<sup>er</sup> septembre 1960, p. 3. L'année suivante, l'institution doit maintenant s'adapter aux changements survenus dans le cours supérieur des écoles publiques. L'institution a réorganisé ses programmes d'études en trois options conduisant à trois baccalauréats, soit arts, sciences sociales et sciences. Jean Hubert « Réorganisation du cours classique à l'Université Sacré-Cœur », *L'Évangéline*, 23 mai 1961, p. 1.

33 Jacques Paul Couturier, *Construire un savoir : l'enseignement supérieur au Madawaska, 1946-1974*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p. 131.

34 Couturier, *Construire un savoir*, p. 139.

35 Collège Jésus-Marie de Shippagan, « Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick par le Collège Jésus-Marie de Shippagan sur ses différents problèmes internes et ses droits à la survivance », 1962, fonds 178, CDND.



sœurs estiment qu'au début des années 1960 à peine une dizaine de jeunes filles du bas du comté ont réussi à obtenir un baccalauréat ès arts (dont deux de Shippagan)<sup>36</sup>. Elles se demandent pourquoi l'affiliation leur est retirée. Sont-elles coupables d'être trop pauvres ou trop éloignées des grands centres? Elles demandent si l'on peut ainsi « déménager les gens d'un comté qui compte pour plus de 16 % de la population scolaire de la province, afin de les rapprocher d'un campus<sup>37</sup> ».

Le rapport Deutsch émet l'opinion que les petits collèges affiliés, comme celui de Shippagan, doivent demeurer sous l'autorité de leurs institutions mères, plutôt que d'être élevées au rang d'affiliés directs de l'Université de Moncton. En quelque sorte, selon la Commission, le Collège Jésus-Marie semble trop éloigné de Bathurst pour que les étudiants puissent profiter des avantages du Collège du Sacré-Cœur. Pour y arriver, les parties en cause doivent s'entendre sur une structure mieux intégrée, avant que le gouvernement provincial puisse verser de l'aide<sup>38</sup>. En rétrospective, la commission Deutsch ne trouve pas de solution facile au problème des rivalités régionales puisque, de 1963 à 1969, la lutte persiste entre l'Université du Sacré-Cœur et le Collège Jésus-Marie.

Par exemple, à compter de l'automne 1962, l'Université du Sacré-Cœur refuse de continuer l'affiliation. Le 22 août 1962, en prévision d'une rencontre avec la commission Deutsch, l'administration du Collège Jésus-Marie et des citoyens de Shippagan forment un comité d'amis et d'intéressés au sort de l'institution<sup>39</sup>. Le 24 février 1963 représente certes une date mémorable dans l'histoire du Collège Jésus-Marie puisque 200 personnes se rassemblent à Shippagan pour discuter de l'avenir du collège<sup>40</sup>. Il en découle que, le 1<sup>er</sup> mars, une délégation de 40 automobiles (près de 200 personnes) se rend à Bathurst pour obtenir la certitude de la survie de l'institution auprès de l'Université du Sacré-Cœur<sup>41</sup>. Après des pressions de toutes parts, une entente est signée selon laquelle les autorités de l'Université du Sacré-Cœur s'engagent à soumettre l'affiliation du Collège Jésus-Marie au Sénat académique de l'Université de Moncton<sup>42</sup>.

En réponse à cette demande, le Sénat académique met sur pied un comité d'arbitrage qui recommande que l'affiliation conditionnelle du collège de Shippagan auprès de celui de Bathurst soit prolongée jusqu'en janvier 1966. Pour expliquer cette limite dans le temps, le comité invoque des facteurs tels que la mise sur pied

36 « Présentation du Collège Jésus-Marie devant la Commission d'enquête sur les collèges classiques », 1962, 10 p., FMER 244, dossier 2, CDND.

37 « Le Collège Jésus-Marie », texte accompagnant la demande d'affiliation au Sénat académique de l'Université de Moncton, 1963, p. 2. Voir « Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick par le Collège Jésus-Marie », juin 1962, fonds 178, Collège Jésus-Marie de Shippagan, 1960-1975, boîte 178-1, dossier n° 2, CDND-UMCS; ou encore Marie-Esther Robichaud, « Chronologie d'événements 1948-1978 », 1962, p. 5, FMER 244, dossier 1, CDND.

38 John J. Deutsch, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick*, Fredericton, s.n., 1962, p. 91.

39 On le baptisera le Comité des aviseurs et sa date de formation officielle serait le 24 février 1962. FMER 244, dossier 48, CDND.

40 « Chroniques du Collège Jésus-Marie 1962-1978 », 24 février 1963, FMER 244, dossier 2, CDND.

41 « Chroniques du Collège Jésus-Marie 1962-1978 », 1<sup>er</sup> mars 1963, FMER 244, dossier 2, CDND.

42 « Chroniques du Collège Jésus-Marie 1962-1978 », 1<sup>er</sup> mars 1963, FMER 244, dossier 2, CDND.

d'un régime d'aide financière pour les étudiants et la construction d'une résidence pour filles sur le campus du Collège de Bathurst, soit le Collège Assumpta<sup>43</sup>. D'ailleurs, les Religieuses de Jésus-Marie répètent qu'elles ne s'opposent pas à la présence d'un autre collège pour filles dans le nord du Nouveau-Brunswick, à condition que ce ne soit pas à leur détriment<sup>44</sup>.

Dans ce contexte, les échanges entre le Collège Jésus-Marie et l'Université du Sacré-Cœur s'enveniment à l'annonce d'un projet d'agrandissement du CJM, d'une valeur de 600 000 \$<sup>45</sup>. L'Université du Sacré-Cœur refuse d'approuver le projet et reçoit l'appui indéfectible du Sénat académique de l'Université de Moncton à tel point que, en avril 1964, celui-ci refuse toute forme d'affiliation avec le CJM. Les prétextes invoqués sont le piètre état de la bibliothèque et des laboratoires<sup>46</sup>. L'administration du Collège Jésus-Marie réplique, forçant la mise sur pied d'un comité de négociation. La conclusion en est une de compromis : le Collège de Bathurst peut construire son Collège Maria Assumpta (1966) et le Collège Jésus-Marie obtient à la fois sa subvention de 400 000 \$, son affiliation au collège de Bathurst et, par le fait même, à l'Université de Moncton<sup>47</sup>.

Ces conflits qui génèrent de l'incertitude n'empêchent pas la population de continuer à appuyer le Collège Jésus-Marie en fournissant l'argent nécessaire à l'achat de 3 000 volumes supplémentaires pour la bibliothèque. Également, à la critique concernant le problème d'accréditation par la Conférence nationale des universités et collèges canadiens, le Collège Jésus-Marie rappelle qu'au Québec seule l'université mère est accréditée, alors que les collèges lui sont affiliés<sup>48</sup>.

Étant donné les difficultés associées au peu d'inscriptions<sup>49</sup>, il faut compter sur la ténacité des religieuses, le dévouement discret des membres du Comité des aviseurs et l'appui de toute la population pour assurer la survie de l'institution. Il se peut que la première cohorte de diplômées du Collège Jésus-Marie ait eu un effet vivifiant sur le nombre d'inscriptions, car en septembre 1964 l'institution annonce un nombre record d'inscriptions. Sur les 83 étudiantes, 59 sont pensionnaires et 24 externes, soit une augmentation de 21 étudiantes par rapport à l'année précédente<sup>50</sup>.

43 McKee-Allain, « Rapports ethniques et rapports de sexes », p. 394.

44 Le Collège Jésus-Marie, « Texte accompagnant la demande d'affiliation au Sénat de l'Université de Moncton », 1963, p. 7, fonds 178, boîte 1, dossier 2, CDND.

45 Le 15 décembre 1964, la révérende mère autorise la construction d'une aile au Collège Jésus-Marie, mais « Moncton fait des difficultés ». « Chroniques du Collège Jésus-Marie 1962-1978 », 15 décembre 1964, p. 9, FMER 244, dossier 2, CDND.

46 « Mémoire en vue de la continuité du Collège de Shippagan », 1965, p. 8, FMER 244, dossier 2, CDND.

47 McKee-Allain, « Rapports ethniques et rapports de sexes », p. 399.

48 Marie-Esther Robichaud, « Le Collège Jésus-Marie de Shippagan » (texte accompagnant la demande d'affiliation adressée au Sénat de l'Université de Moncton), 1963, p. 5-6. FMER 244, dossier 2, CDND.

49 Pour des statistiques sur le nombre d'étudiants dans les collèges affiliés de l'Université de Moncton à cette époque, voir Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton [dorénavant CG], 27 octobre 1967 (4<sup>e</sup> séance), p. 2, point 10. On peut consulter les procès-verbaux du CG à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.

50 « Nombre record d'inscriptions », *L'Évangéline*, 15 septembre 1964, p. 3. Voir aussi « Boursière », *L'Évangéline*, 19 septembre 1964, p. 2.

En ce qui a trait au statut légal du collège, des développements importants se produisent à l'occasion d'une résolution adoptée le 22 juin 1967 par le Sénat académique de l'Université de Moncton. La résolution se compose de trois articles : a) Que le Collège Jésus-Marie soit affilié au Collège de Bathurst; b) Que seules les jeunes filles soient acceptées au CJM; c) Que le CJM s'engage à respecter les conditions mentionnées dans le texte de l'entente avec le Collège de Bathurst. Il est important de noter, surtout, la contrainte imposée par l'article b), soit celle empêchant l'admission des garçons<sup>51</sup>. Cette même année, un autre rapport recommande que l'Université de Moncton devienne un établissement public dirigé par des laïcs, et qu'ensemble les collèges affiliés constituent la faculté des arts de l'Université<sup>52</sup>.

### **La commission Lafrenière de 1971**

En janvier 1969, le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton fixent le mandat de la Commission de planification académique (commission Lafrenière), soit de définir le rôle de l'Université et des collèges affiliés. En clair, il s'agit d'étudier le fonctionnement et les structures académiques de l'Université et des collèges affiliés pour améliorer l'enseignement supérieur. La commission Lafrenière<sup>53</sup>, qui siège du 4 octobre 1969 au 28 novembre 1971 (195 jours), met l'accent sur le fait que les collèges communautaires sont le meilleur moyen de servir la population francophone du Nouveau-Brunswick, sans nuire à l'Université de Moncton alors naissante. Ces collèges doivent se limiter à offrir les deux premières années de programmes universitaires et des formations techniques et professionnelles. À noter que le CJM vit alors des difficultés d'affiliation avec le Collège de Bathurst, ce qui peut contribuer à le rendre vulnérable aux yeux des commissaires<sup>54</sup>.

Au début de décembre 1971, toujours dans le cadre des travaux de la commission Lafrenière, le recteur du Collège de Bathurst rencontre les autorités du Collège Jésus-Marie afin d'en venir à une entente ayant pour objectif de définir les rôles respectifs des deux institutions du Nord-Est. Les autorités du CJM ont d'ailleurs acheminé une lettre au Sénat académique manifestant un accord enthousiaste avec les recommandations de la Commission de planification académique<sup>55</sup>. Le rapport de la

51 « Chroniques du Collège Jésus-Marie 1962-1978 », 22 juin 1967, p. 17, FMER 244, dossier 2, CDND.

52 John Deutsch, *Rapport du Comité sur le financement de l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick*, Fredericton, s.n., 1967, p. 48-49. C'est cette année-là qu'est créée la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick. De 1967 à 1974, elle s'est réunie 58 fois et a publié 6 rapports. Père Clément Cormier, *L'Université de Moncton, historique*, Université de Moncton, Centre d'études acadiennes, 1975, p. 55. Au sujet de l'affiliation, voir aussi P.E. Thériault, « Affiliation du Collège Jésus-Marie de Shippagan au Collège de Bathurst », *L'Évangéline*, 28 juin 1967, p. 1.

53 Alphonse Lafrenière est alors responsable de la Commission des études à l'Université Laval. Les autres membres sont Serge Lapointe, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Montréal, Jules Léger, secrétaire de la Commission et professeur à l'Université de Moncton, et l'historien George Stanley. La Commission a visité les campus de l'Université et des collèges, a reçu de nombreux mémoires et a fait enquête sur les programmes. Couturier, *Construire un savoir*, p. 214.

54 Couturier, *Construire un savoir*, p. 241.

55 CG, 3 décembre 1971 (21<sup>e</sup> séance), p. 6, point 7.

Commission est soumis en janvier 1972; il se compose de 2 volumes comportant 577 recommandations<sup>56</sup>. Peu de temps après, le 28 avril 1972, le Collège Jésus-Marie est officiellement affilié à l'Université à des fins académiques et compte un représentant au Conseil des gouverneurs et un autre au Sénat académique<sup>57</sup>.

De son côté, le Comité des aviseurs du Collège Jésus-Marie fait l'étude du rapport Lafrenière de concert avec l'administration du collège et se prononce en faveur du concept des collèges communautaires pour favoriser la survie à long terme de l'établissement. Les intéressés reconnaissent alors que les collèges classiques doivent se métamorphoser en une nouvelle structure répondant mieux aux besoins de formation et étant mieux harmonisés avec le système anglophone<sup>58</sup>. Il semble alors que 1972 sonne la fin des cours classiques au Collège Jésus-Marie, et l'on célèbre la dernière collation de diplômes. À l'automne, lors de la première rentrée universitaire, les garçons seront admis en vertu de cette nouvelle formule hybride qu'est le collège communautaire. Les cours de secrétariat bilingue et d'administration seront pour leur part orientés davantage vers un contenu universitaire<sup>59</sup>.

À la fin de l'année universitaire 1971-1972, il est maintenant officiel que le Collège Jésus-Marie est affilié à l'Université de Moncton et peut accueillir les garçons en première et en deuxième année. Enfin, penseront certains, le Collège Jésus-Marie devenait ainsi directement affilié à l'Université de Moncton et, par le fait même, cessait d'être affilié au Collège de Bathurst<sup>60</sup>.

À l'aube de cette nouvelle ère de la mixité en milieu postsecondaire, « l'arrivée des garçons ajoute à la vie étudiante un élément nouveau et crée une atmosphère intéressante. Nous leur souhaitons d'être heureux parmi nous et de nous communiquer un peu de leur philosophie de la vie. Chaque après-midi le collège se vide et prend davantage l'aspect d'un externat. Le temps va déterminer la forme et les besoins de notre institution<sup>61</sup>. » Marie-Esther Robichaud renchérit en ajoutant que l'institution sent bien les nouveaux défis que posent cette nouvelle tendance des programmes universitaires plus spécialisés et le déclin de la formation générale dite classique. Elle explique que ces programmes, avec leurs majeures et leurs mineures, imposent bien des réserves et peuvent créer bien des problèmes. Cette intervenante se questionne sur les meilleurs moyens de faire cohabiter des formations techniques avec une formation en sciences humaines et sociales<sup>62</sup> : « Nous mettons l'accent sur

56 Stanley, « Les collèges classiques de langue française », p. 132.

57 CG, 2 juin 1972 (23<sup>e</sup> séance), p. 1, point 4.

58 Projet pilote de collège communautaire à Shippagan, 1972. FMER 244, dossier 2, CDND.

59 Comité des aviseurs, réunion du 17 octobre 1971, FMER 244, dossier 20. Également, voir « Chroniques du Collège Jésus-Marie 1962-1978 », 7 septembre 1971, FMER 244, dossier 2, CDND.

60 « Chroniques du Collège Jésus-Marie 1962-1978 », 2 mars 1972, 21 mars 1972, p. 25, FMER 244, dossier 2, CDND. Voir aussi mai 1973, FMER 244, dossier 28, CDND.

61 Marie-Esther Robichaud, « Cher toi », *Journal des anciennes*, 1973, FMER 244, dossier 60, CDND.

62 Marie-Esther Robichaud, *La Voix des anciennes du Collège Jésus-Marie de Shippagan*, 14 avril 1972 et mai 1973. *La Voix des anciennes*, le *Journal des anciennes* et le *Bulletin aux anciennes* sont en réalité le même type de petits documents d'information internes dont le nom a varié avec les années. Voir les nombreux numéros des années 1970 à raison de deux par année et parfois plus dans FMER 244, dossier 60, CDND.

nos besoins sans perdre de vue que la culture générale aujourd'hui a une grande valeur; les professions sont appelées à changer de nom sinon de fonctions et ceux qui auront une formation générale auront plus de facilité à passer des unes aux autres. De plus, dans une civilisation de loisirs une personne a besoin d'avoir plusieurs cordes à son arc<sup>63</sup>. »

En juin 1973, le vice-recteur à l'enseignement de l'Université de Moncton, Helmut J. Schweiger, confirme que, selon le rapport du comité de contrôle de la qualité de l'enseignement de l'Université de Moncton, le Collège Jésus-Marie rencontre les exigences requises pour offrir les deux premières années en français, en histoire, en anglais, en philosophie, en économie et en sociologie<sup>64</sup>. Un total de 101 étudiants et étudiantes sont inscrits en 1972-1973, et une augmentation importante survient l'année suivante avec près de 135 inscriptions, soit une augmentation de 30 %<sup>65</sup>. Les chiffres fléchissent quelque peu en 1975-1976 avec 110 inscriptions. En avril 1975, 25 étudiantes sont inscrites en secrétariat médical et 19 en secrétariat bilingue, en plus de 15 filles suivant une formation de bibliothécaires. Gilles Losier devient, en 1975, le premier garçon à recevoir un diplôme du Collège Jésus-Marie et Marguerite Cormier de Caraquet remporte la médaille du Gouverneur général pour l'excellence de son rendement. En ce qui a trait aux cours à l'Éducation permanente, le Collège Jésus-Marie en offre 66 en 1972-1973<sup>66</sup>.

Les étudiantes du Collège bénéficient également d'un journal étudiant, le *Stella Maris*, de la présence de l'organisme Jeunesse étudiante catholique<sup>67</sup>, d'un conseil étudiant, de la tenue de concours oratoires et d'une participation aux associations étudiantes acadiennes des années 1960. Par exemple, le Collège reçoit de l'information générale de plusieurs associations étudiantes, dont l'Union générale des étudiants acadiens, la Fédération des associations générales des étudiants des collèges acadiens ou encore la Fédération des associations générales des étudiants des collèges acadiens<sup>68</sup>.

63 Marie-Esther Robichaud, « Cher toi! », *Journal des anciennes*, 1971-1972, FMER 244, dossier 60, CDND.

64 Sénat académique de l'Université de Moncton, 21 juin 1973, p. 10, en ligne : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>. À l'époque, le comité de contrôle de la qualité de l'enseignement de l'Université de Moncton effectuait des visites des collèges affiliés ainsi que des facultés et écoles sur le campus de Moncton. Il lui arrivait aussi d'étudier les dossiers de professeurs dans les collèges affiliés en vue de leur intégration dans le corps professoral de l'Université de Moncton. Il est fait mention des activités du comité dans plusieurs procès-verbaux du Sénat académique au cours des années 1970. À sa réunion du 8 février de la même année, le Sénat académique retenait la candidature de Marie-Esther Robichaud à titre de substitut pour un doctorat honorifique au CJM.

65 « Chroniques du Collège Jésus-Marie 1962-1978 », 15 août 1973, p. 26, FMER 244, dossier 2, CDND.

66 Père Clément Cormier, *L'Université de Moncton*, p. 253.

67 Ce mouvement d'action catholique fondé dans les années 1930 a incité des générations de jeunes à s'engager dans leur milieu. La formation acquise à la Jeunesse étudiante catholique a été déterminante pour plusieurs futurs politiciens québécois, dont Gérard Pelletier, Claude Ryan, Jean Marchand et Jeanne Sauvé. Voir entre autres Bernard Fournier, « Mouvements de jeunes et socialisation politique : la dynamique de la JÉC à l'époque de Gérard Pelletier », mémoire de maîtrise en sciences politiques, Université Laval, 1988; et Louise Bienvenue, *Quand la jeunesse entre en scène : l'Action catholique avant la Révolution tranquille*, Montréal, Boréal, 2003.

68 D'autres journaux étudiants existeront au CUS par la suite durant les années 1970, dont *Le Joint*. Voir aussi Fonds 178, Collège Jésus-Marie de Shippagan, boîte 178-2, dossier 1, Affaires

## **Conclusion**

La transition du statut de couvent à celui de collège constitue certes un défi de taille pour les Religieuses de Jésus-Marie et même pour toute la Péninsule acadienne. On réalise alors que la mise en place de programmes plus avancés exige de nouvelles ressources professorales, une bibliothèque mieux pourvue et même du matériel de laboratoire plus perfectionné. La direction du Collège et le Comité des aviseurs doivent mobiliser la population pour protéger les acquis, et le combat fait rage sur plusieurs fronts : les recommandations des commissions, la méfiance du Collège de Bathurst et le peu d'enthousiasme de l'Université de Moncton.

Pourtant, la vie étudiante et professorale se révèle déjà très dynamique compte tenu des moyens disponibles. Mais l'avenir réserve des défis encore plus grands ! La création de l'Université de Moncton et la mise en place d'un réseau de collèges affiliés et annexés, en 1963, devaient donner un nouvel élan à l'enseignement supérieur francophone au Nouveau-Brunswick. En 1974, le collège de Bathurst ferme ses portes, trois ans après avoir été confié à une administration laïque<sup>69</sup>. En avril 1975, c'est le transfert de l'institution à l'Institut des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick. L'institution doit toutefois s'entendre avec l'Université de Moncton pour assurer la continuité du service d'Éducation permanente à Bathurst.

Mais en 1974, à la suite justement de la fermeture du Collège de Bathurst, la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes forme un autre comité, présidé par le juge Louis-A. LeBel. Le comité doit préciser les rôles des divers collèges et tracer un plan viable pour l'avenir de ces institutions. Une nouvelle tempête se prépare puisque ce comité poursuivra en quelque sorte les travaux de la commission Lafrenière. En dépit des conflits évoqués dans ce texte, l'historien Gratien Allaire estime que les établissements francophones du Nouveau-Brunswick ont opté pour « la collaboration entre établissements et entre régions alors qu'en Ontario on aurait préféré la concurrence<sup>70</sup> ».

NICOLAS LANDRY

étudiantes et associations nationales, CDND. Il s'agit ici de documents généraux permettant d'évaluer sommairement le dynamisme associatif des étudiantes de l'institution. Il faut s'en remettre au contenu du journal *Stella Maris* des années 1960 pour avoir une meilleure perspective de l'esprit étudiant sur le campus alors exclusivement féminin. Au Collège Maillet de Saint-Basile, le journal étudiant *Le Basilien* était également perçu comme un outil formateur pour les collégiennes. Michaud, « Innover pour préserver », p. 64-66.

69 Au Collège Maillet, selon Michaud, il y aurait eu « refus d'évoluer », ce qui entraîna l'institution dans un scénario où elle ne fut pas en mesure de se mettre au pas avec « la nouvelle société des années 1960 et 1970 ». Michaud, « Innover pour préserver », p. 69.

70 Gratien Allaire, « Unilinguisme, bilinguisme et institution universitaire dans la francophonie des années 1960 », *Francophonies d'Amérique*, n° 14 (2002), p. 102-103.